

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240320-DEL_2024_021-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

Délibération :
N° DEL_2024_021

OBJET :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Séance du 20 mars 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2024

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI

Ont donné pouvoir

Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)
Cendrine BARLET (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leur établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du Conseil municipal prise le même jour, portant reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 ;

Vu la maquette budgétaire ci-annexée ;

Considérant que, par délibération n° DEL_2024_004 du 31 janvier 2024, le Conseil municipal a procédé au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 ;

Contenu :

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 31 janvier 2024, le budget primitif 2024 s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- Le budget est construit à partir de la nomenclature budgétaire et comptable M57.
- Une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP /CP) et votées en opérations d'équipement.
- Le budget s'équilibre en dépenses et en recette, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées ci –après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Chapitre 011 : 3 715 349 €	Chapitre 013 : 100 000 €
Chapitre 012 : 12 392 274 €	Chapitre 70 : 624 425 €
Chapitre 014 : 20 000 €	Chapitre 73 : 12 193 504 €
Chapitre 65 : 3 100 669 €	Chapitre 74 : 7 024 429 €
Chapitre 66 : 400 000 €	Chapitre 75 : 1 472 134 €
Chapitre 67 : 11 000 €	Chapitre 76 : 19 625 €
Chapitre 68 : 75 000 €	Chapitre 78 : 1 715 €
Chapitre 023 : 3 680 000 €	Chapitre 042 : 70 000 €
Chapitre 042 : 921 400 €	Chapitre 002 : 2 809 860 €
TOTAL : 24 315 692 €	TOTAL : 24 315 692 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Chapitre 20 : 425 200 €	Chapitre 13 : 3 738 329,34 €
Chapitre 204 : 940 949 €	Chapitre 10 : 440 000 €
Chapitre 21 : 3 995 410,83 €	Chapitre 1068 : 800 000,33 €
Chapitre 23 : 0 €	Chapitre 16 : 2 500 000 €
Programme 104 : 567 500 €	Chapitre 27 : 208 572 €
Programme 105 : 1 200 000 €	Chapitre 45412 : 20 000 €
Programme 106 : 30 000 €	Chapitre 024 : 617 000 €
Programme 108 : 1 118 500 €	Chapitre 021 : 3 680 000 €
Programme 109 : 1 650 000 €	Chapitre 040 : 921 400 €
Programme 110 : 1 200 000 €	Chapitre 041 : 900 000 €
Chapitre 16 : 1 098 200 €	
Chapitre 27 : 580 000 €	
Chapitre 45411 : 20 000 €	
Chapitre 040 : 70 000 €	
Chapitre 041 : 900 000 €	
Chapitre 001 : 4 080 908,53 €	
Restes à réaliser : 901 822,64 €	Restes à réaliser : 4 953 189,33 €
TOTAL : 18 778 491 €	TOTAL : 18 778 491 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs au personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240320-DEL_2024_021-DE



En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal

- d'adopter le budget primitif 2024 tel que ci-dessus exposé ;
- d'autoriser le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération

Votant contre : 7

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIÈRE, Cendrine BARLET

S'abstenant : 4

Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis VALENTE, Damien LEFORT, Nadia MEBARKI

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**